



# Éclairage public

Dans le cadre du programme de modernisation des équipements d'éclairage public (programme 2024) des rues : **Chemin des Clos, résidence Champ Brillé & d'Asnières, routes de Trilport & Congis & Mary, rues de la Gare & Bac**, la commune a été lauréate au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds vert ».

Fruit d'un travail collaboratif entre les services de l'État, de la commune et du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne SDESM, la subvention « Fonds vert » permet d'accompagner notre commune afin d'investir dans une démarche de réduction de la pollution lumineuse et d'économie énergétique.

Il s'agit de 62 points lumineux remplacés par des technologies LED avec une économie de consommation électrique de plus de 70%.

**Action financée par l'Etat : 7 408.05 € soit 20% du montant des travaux**

<b>MODERNISATION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC (PROGRAMME 2024)</b>		
<b>des rues : Chemin des Clos, résidence Champ Brillé &amp; d'Asnières, routes de Trilport &amp; Congis &amp; Mary, rues de la Gare &amp; Bac</b>		
<b>Commune de ISLES LES MELDEUSES</b> 	<b>Montant des travaux :</b>	<b>44 448.30 € TTC</b>
	<b>Financement de la commune :</b>	<b>22 224.15 € TTC</b>
<b>Préfecture de Seine-et-Marne :</b>  <b>PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>Financement de l'État</b>	<b>22 224.15 € TTC</b>

**Maîtrise d'ouvrage déléguée :  
Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne**

